



REGLEMENT

1. Amateurs de concours est représenté par son unique administrateur Marc GABORIAUX, qui organise un concours, qui se déroule en session mensuelle et ceci pour une durée indéterminée.
2. La participation à ce concours gratuit est ouverte à toute personne disposant d'une connexion Internet et d'une adresse email valide.
3. Concernant les personnes mineurs, le concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal.
4. La participation est limitée à une seule par personne (même nom ,même adresse).
5. Toute participation au concours incomplète, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle .
- 6 . Tout participant s'engage à ne faire parvenir aucune photographie, dont il ne serait pas lui-même l'auteur.
7. Chaque participant peut envoyer 1 photo par concours sous format numérique JPEG de 1600x1200 pixels maximum (2Mo) ou 1280x 960 pixels minimum (1 Mo) dans la plus grande dimension .
8. Toute participation doit correspondre au thème du concours , ceci implique qu'elles sont des créations originales libre de droit.
9. Chaque participation sera envoyée vers la messagerie marcopolo76@laposte.net avec son nom ou bien le pseudo et éventuellement le nom du blog .
10. Les photos réceptionnées seront numérotées et un avis de réception sera envoyé aux participants.

11. Les photos seront dépourvues de signatures et de signes distinctifs (pas d'encadrement). Sauf lors d'annotation de la part du jury dans le cadre d'un thème. Les participations peuvent avoir été mise en ligne déjà sur votre site .

12. Le jury est composé de quatre membres y compris l'administrateur . Son rôle sera de choisir les thèmes, de veiller au bon déroulement de chaque session , y compris les votes. Au final , le jury émettra un avis personnel sur la qualité des participations et désignera les gagnants .

13. Dans le cas d'ex aequo la décision du jury sera souveraine et sans appel.

14. Les votes du jury se feront selon les critères suivants :

- Pertinence avec le thème proposé,
- Choix de la composition
- Exposition ,cadrage...

15. Les participants peuvent mettre leurs photos en ligne en soulignant leurs participations au concours .

16. Le jury se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le concours.

17. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant les concours sur Amateurs de concours sont strictement interdites. Les photos diffusées appartiennent à leur propriétaire respectif.

L'Administrateur